

FORMULAIRE B
AVIS DES MISES EN CANDIDATURE

Article 7

Date des élections générales de l'Assemblée communautaire fransaskoise :

Le 3e jour de novembre 2010

Un bureau de scrutin sera établi dans chacun des centres communautaires fransaskois. Advenant la non disponibilité d'un centre communautaire fransaskois, un bureau de scrutin sera établi dans une école fransaskoise ou à un endroit jugé approprié par la Direction générale des élections.

Nombre de postes à combler :

La présidence de l'Assemblée communautaire fransaskoise et les seize (16) postes de députées et députés communautaires.

Les districts électoraux suivants doivent élire une députée ou un député : Ponteix, Gravelbourg, Willow Bunch, Bellegarde, la Trinité, Battleford, Bellevue, Debden, Zenon Park et Moose Jaw. Les districts de Prince Albert, Saskatoon et Regina doivent élire au total deux députées ou députés.

Critères d'admissibilité pour se porter candidate ou candidat à un poste de députée ou député ou à la présidence:

1. être membre individuel parlant le français;
2. être âgé.e d'au moins 18 ans;
3. présenter une déclaration de mise en candidature (Formulaire C) qui exprime son adhésion aux buts fondamentaux de l'ACF.

Critères d'admissibilité pour voter :

1. être membre individuel;
2. parler le français

Membre individuel de l'ACF :

1. comprendre le français;
2. être âgé.e d'au moins 16 ans;
3. résider en Saskatchewan depuis au moins 6 mois;
4. être intéressé à promouvoir le fait français;
5. respecter les buts fondamentaux de l'ACF.

Le Scrutin par anticipation sera tenu uniquement par courrier :

La Direction générale des élections organisera la tenue d'un scrutin par anticipation par courrier afin de faciliter l'exercice du droit de vote par :

1. les électrices et les électeurs frappés d'incapacité physique;
2. le personnel électoral; et
3. les électrices et les électeurs qui prévoient être incapables de voter le jour de l'élection.

Mises en candidature pour le poste de députée ou député communautaire
District électoral de REGINA

Avis est donné par la présente que **les mises en candidature pour les deux postes de députée ou député** de l'Assemblée communautaire fransaskoise seront reçues par la personne soussignée jusqu'à **16h le 24^e jour de septembre 2010**;

- a) à l'endroit suivant 3850 rue Hillsdale, bureau 100 Regina (SK) S4S 7J5; ou
(*adresse de la Direction de scrutin*)
- b) par courrier à l'adresse indiqué au a); ou
- c) par télécopieur au 306-569-2402
(*télécopieur de la Direction de scrutin*)

Fait à Regina, le 25 août 2010.
(*ville*) (*date*)

Jean de Dieu Ndayahundwa

Direction de scrutin

Mises en candidature pour le poste de la présidence

Avis est donné par la présente que **les mises en candidature pour le poste de la présidence** de l'Assemblée communautaire fransaskoise seront reçues par la personne soussignée jusqu'à **16h le 24^e jour de septembre 2010**;

- d) à l'endroit suivant C.P. 56, Hoey (Sk) S0J 1E0; ou
(*bureau de la Direction générale des élections*)
- e) par courrier à l'adresse indiquée au a); ou
- f) par télécopieur au (306) 422-8668.
(*télécopieur de la Direction générale des élections*)

Fait à Hoey, le 25 août 2010.
(*ville*) (*date*)

Joanne Perreault

Direction générale des élections

Vous pouvez obtenir une déclaration de mise en candidature (Formulaire C) :

- au centre communautaire fransaskois ou de la Direction de scrutin de votre district électoral;
- au bureau de l'ACF au 1 800 991-1912;
- au bureau de la Direction générale des élections au (306) 422-8689; ou
- au site Web de l'ACF au www.fransaskois.sk.ca.